

Décision n° 2020-108 du 11/09/2020 - Nomination à l'ANSM (LECARDEZ Thomas)

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU l'arrêté du 29 juin 2020 portant nomination par intérim du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - Monsieur MARTIN (Dominique) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : L'article 14 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Le huitième tiret est remplacé par les dispositions suivantes :

« - Monsieur LECARDEZ (Thomas) est nommé chef du pôle inspection en surveillance du marché ; ».

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 15 septembre 2020, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 11 septembre 2020

Dominique MARTIN
Directeur général